

Inscription à l'école de Roybon

Rentrée 2024



Votre enfant est né(e) en 2021 ou avant ?

Vous venez d'emménager sur la commune et vous souhaitez inscrire votre enfant à l'école de Roybon pour la rentrée prochaine ?

Voici la démarche à suivre :

1. Passez d'abord à la mairie pour procéder à l'inscription (04.76.36.21.79)
Ou renvoyer directement le formulaire de pré-inscription et les pièces justificatives à l'adresse : administratif@roybon.fr
La mairie vous délivrera le certificat d'inscription de votre enfant.
2. Puis prenez rendez-vous avec la directrice de l'école (Mme Bourroux au 04.76.36.21.76) pour procéder à l'admission.
N'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur avec vos coordonnées.
3. Vous obtiendrez ainsi un rendez-vous à l'école, où vous apporterez :
 - Votre livret de famille
 - Le carnet de santé de votre enfant
 - Le certificat d'inscription délivré par la mairie
 - La fiche « Onde » complétée